Reçu en préfecture le 09/07/2022

Affiché le 0 9 JUIL, 2022

ID: 035-213503246-20220705-67_2022-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :

En exercice 13 Présents 11 Votants 12

Date de la convocation :

29 juin 2022

Date d'affichage 9 juin 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 5 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN,** maire.

Etaient présents: Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Isabelle JEHAN, Guillaume LALOE, Maëlig LE DU, Nathalie BRILLARD, Catherine DOMAGNE, Conseillers.

<u>Etaient absents excusés</u>: Christèle HARDY a donné son pouvoir à Florence GELOIN, Pierrick BARON

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°67/2022 : DECLARATION D'INTENTIOON D'ALIENER ZK 204 P

RAPPEL: Un droit de préemption urbain (DPU) est instauré sur le bourg de La Selle-en-Luitré (un autre DPU est également instauré sur la zone de l'Aumaillerie au profit de Fougères Agglomération). Le DPU est un outil permettant à la commune si elle le souhaite de s'approprier un bien immeuble à l'occasion de sa cession par un tiers.

C'est pourquoi lors de chaque cession de bien immeuble situé dans la zone de DPU, les notaires interrogent les communes pour savoir si elles souhaitent activer ce droit. Cette interrogation se fait via l'envoi d'un formulaire nommé Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA).

M. le Maire fait part aux élus d'une déclaration d'intention d'aliéner sur les parcelles Zk 204p, 12 B le hameau du coteau. Ces parcelles sont inclues dans le périmètre du droit de préemption urbain du Plan Local d'Urbanisme de la Selle-en-Luitré. Le notaire, en charge de l'affaire, sollicite donc la commune afin de connaître son intention quant à l'exercice de son droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- -DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle mentionnée ci-dessus.
- -AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Pour extrait conforme au Le Maire, Denis CHOPIN

Reçu en préfecture le 09/07/2022

Affiché le 0 9 JUIL, 2022

ID: 035-213503246-20220705-68 2022-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :

En exercice 13 Présents 11 Votants 12

Date de la convocation :

29 juin 2022

Date d'affichage 9 iuin 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 5 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN,** maire.

Etaient présents: Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Isabelle JEHAN, Guillaume LALOE, Maëlig LE DU, Nathalie BRILLARD, Catherine DOMAGNE, Conseillers.

<u>Etaient absents excusés</u>: Christèle HARDY a donné son pouvoir à Florence GELOIN, Pierrick BARON

Secrétaire de séance: Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°68/2022 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021

Monsieur Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il donne des informations sur les conditions d'exploitation du service, les abonnés au nombre de 100 en 2021, la population desservie estimée à 250 habitants, le nombre de m³ d'eau facturés sur la commune soit 7 777 m³, les indicateurs financiers par exemple : 21 489,68 € de redevance, le prix de l'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport modifié mis à la disposition du public.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Pour extrait conforme au registre Le Maire, Denis CHOPIN

Reçu en préfecture le 09/07/2022

Affiché le 0 9 JUIL, 2022

ID: 035-213503246-20220705-69 2022-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :

En exercice 13 Présents 11 Votants 12

Date de la convocation :

29 juin 2022

Date d'affichage 9 juin 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 5 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN,** maire.

<u>Etaient présents</u>: Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Isabelle JEHAN, Guillaume LALOE, Maëlig LE DU, Nathalie BRILLARD, Catherine DOMAGNE, Conseillers.

<u>Etaient absents excusés</u>: Christèle HARDY a donné son pouvoir à Florence GELOIN, Pierrick BARON

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°69/2022 : RIPAME / DEVIS RENFORT CHARPENTE

Le 1^{er} adjoint a sollicité l'entreprise Le Gout du Bois 73 c rue de Bretagne 35133 Beaucé, afin qu'il réalise des devis pour un renfort de charpente dans le cadre de l'aménagement de l'espace petite enfance au 1^{er} étage de la mairie.

Objet	Montant HT	
Les pannes seront réalisées en 75/195La panne	480.00 €	
sera reprise sur un lindier scellé contre la		
maçonnerie repris dans un boîtier en 75/200.		
Longueur de panne 3.6 L		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- -VALIDE le devis de l'entreprise Le Gout du Bois 73 c rue de Bretagne 35 133 Beaucé pour les travaux de renfort charpente pour la somme de 480.00 € HT,
- -AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Pour extrait conforme au registre Le Maire, Denis CHOPIN

Reçu en préfecture le 09/07/2022

0 9 JUIL. 2022 Affiché le

ID: 035-213503246-20220705-71 2022-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :

En exercice 13 Présents 11 12 Votants

Date de la convocation :

29 juin 2022

Date d'affichage 9 juin 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 5 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Denis CHOPIN, maire.

Etaient présents: Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Isabelle JEHAN, Guillaume LALOE, Maëlig LE DU, Nathalie BRILLARD, Catherine DOMAGNE, Conseillers.

Etaient absents excusés: Christèle HARDY a donné son pouvoir à Florence GELOIN, Pierrick BARON

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°71/2022 : RIPAME / DEVIS TRAITEMENT INSECTICIDE

Le 1^{er} adjoint a sollicité l'entreprise SRTB 11 rue Gilles de Roberval ZA Beaugé 35 340 LIFFRE, afin qu'il réalise des devis pour un traitement insecticide curatif et préventif de la charpente dans le cadre de l'aménagement de l'espace petite enfance au 1er étage de la mairie.

Objet	Montant HT	
Traitement insecticide curatif et préventif	3 415.44 €	
Combles principaux : ensemble des bois apparents et accessibles de l'intérieur de la charpente en toiture soit 114.44 m² de bois		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- -VALIDE le devis de l'entreprise SRTB 11 rue Gilles de Roberval ZA Beaugé 35 340 LIFFRE pour les travaux de renfort charpente pour la somme de 3 415.44 € HT,
- -AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

> Pour extrait conforme au registre Le Maire, Denis CHOPIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :

En exercice 13 Présents 11 Votants 12

Date de la convocation :

29 juin 2022

Date d'affichage 9 juin 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 5 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN,** maire.

Etaient présents: Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Isabelle JEHAN, Guillaume LALOE, Maëlig LE DU, Nathalie BRILLARD, Catherine DOMAGNE, Conseillers.

<u>Etaient absents excusés</u>: Christèle HARDY a donné son pouvoir à Florence GELOIN, Pierrick BARON

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°72/2022 : RIMISE A JOUR TRAITELMENT DES EFFECTIF AU 05/07/2022

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Mise à jour au 05/07/2022

EMPLOIS PERMANENTS

Grades ou emplois	Catégories	Nombre de postes	Postes pourvus	Type de temps
Rédacteur Principal de première classe (délibération du 19/01/2021)	В	1	1	Temps complet
Adjoint administratif principal de 1ère classe (délibération du 25/04/2017)	С	1	1	Temps complet
SECTEUR ADMINISTRATIF		2	2	

Envoyé en préfecture le 09/07/2022 Reçu en préfecture le 09/07/2022

Affiché le 0 9 JUIL. 2022

ID: 035-213503246-20220705-72_2022-DE

Grades ou emplois	Catégories	Nombre de postes	Postes pourvus	Type de temps
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe (délibération du 02/03/2017)	С	1	1	Temps complet
Adjoint technique territorial (délibération 73/2017 du 21/11/2017) (titularisation au 1er janvier 2020)	С	1	0	Temps complet
SECTEUR TECHNIQUE		2	1	

EMPLOIS NON PERMAMENTS

Grades ou emplois	Catégories	Nombre de postes	Postes pourvus	Type de temps
Adjoint technique territorial (délibération 63/2022 du 16/06/2022) Agent d'entretien	С	1	1	Temps non complet (4/35 ^{ème})
Adjoint technique (délibération 64/2022 du 16/06/2022)	С	1	1	Temps complet
SECTEUR TECHNIQUE		2	2	

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-VALIDE le tableau des effectifs,

Envoyé en préfecture le 09/07/2022

Reçu en préfecture le 09/07/2022 Affiché le 0 9 JUIL. 2022

ID: 035-213503246-20220705-72_2022-DE

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

> Pour extrait conforme au registre, Le Maire, Denis CHOPIN